



CONCLUSIONS MOTIVEES DU COMMISSAIRE ENQUETEUR

oooooooooooo

En conclusion de cette enquête, après l'entretien avec Mr le maire de Saint-Omer, au vu des observations écrites et remarques orales formulées par le public, des courriers reçus, du dossier d'enquête et des contacts directs avec les riverains, j'estime, en relation avec les différents éléments du rapport,

et notamment :

- ° L'intérêt économique et social dans le maintien et le développement de l'entreprise Brasserie de Saint-Omer au sein d'un tissu relativement défavorisé,
- ° les limitations des nuisances sur l'environnement et les limitations dans le temps des nuisances relatives à la réalisation des travaux, nonobstant l'accroissement sensible du nombre de camions impactant ainsi la circulation aux alentours de la brasserie,
- ° le poids financier dans les collectivités territoriales du développement d'entreprises locales et en particulier celui de la brasserie de Saint-Omer,
- ° la non remise en cause par le public du poids économique de l'entreprise, de dimension nationale,
- ° l'intervention de l'architecte des bâtiments de France, et le suivi scrupuleux de ses demandes par la société brasserie de Saint-Omer,
- ° l'importance pour la commune de poursuivre ses appuis au développement économique et social avec des entreprises partenaires, dont la brasserie Saint-Omer,
- ° les efforts consentis par l'entreprise afin de limiter le plus possible les nuisances essentielles (plan de réduction du nombre de décibels, nouvelle flotte de camions), reconnus par ailleurs par les riverains,

pouvoir donner en conséquence **un avis favorable** à cette demande.

Fait à Téteghem, le 20 décembre 2013

Le commissaire-enquêteur, Frédéric Ingelaere